ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE

SERVICE INDUSTRIEL DE L'AERONAUTIQUE

NOTE TECHNIQUE

Référence:	**Version:** 0
NT n° 341/25/5271	

NT pour les sites de (1) AB ☐ BR ☐ BX ☐ CF ☐ CP ☒ DS ☐

OBJET

Fabrication suivant plan de pièces mécaniques avionnables.

Résumé

Confection de cales pelable

Entité émettrice : DSA	Mots-clés : **Fabrication sur plan – Cales pelables – Pièce NAV.**

APPROBATION

Rédigé par	**Approuvé par :**
[RSC]	[Chef BT/ST]
Nom :	**Nom :** VIETRI Mickael
date : 2025.06.24 13:32:48 +02'00'	date : 2025.06.24 15:03:59 +02'00'
Signature : adrien.salas-sanchez@intradef.gouv.fr	Signature

- SYNTHESE DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES -				
Version	Date	§ modifié	Nature de la modification	Rédacteur
0	24/06/2025		Edition de base	A. SALAS-SANCHEZ

Table des matières

1 OBJET / CONTEXTE 4

1.1 Objet 4
1.2 Contexte 4

2 DOCUMENTS / ABREVIATIONS 4

2.1 Documents de référence 4
2.2 Abréviations 4

3 EXIGENCE DE RESULTATS TECHNIQUE 5

3.1 Nature et objectif de la prestation 5
3.2 Spécifications techniques 5

3.2.1 Matière 5
3.2.2 Contrôle dimensionnel et fourniture du PV 5
3.2.3 Marquage 5

3.3 Exigence de navigabilité 6
3.4 Revue de premier article 6

4 Exigences d'assurance de résultat 6

4.1 Liste des documents qualités requis pour la réception des prestations 6

5 Condition de livraison et d'emballage 7

5.1.1 Expédition 7
5.1.2 Emballage 7

6 Condition de garantie 7

7 EXIGENCES DE MANAGEMENT 7

8 EXIGENCES D'ASSURANCE DE LA QUALITE 7

ANNEXE – Plans de définitions 8

1 OBJET / CONTEXTE

1.1 Objet

Fabrication suivant plans de pièces mécaniques avionnables.

1.2 Contexte

Sous-traitance de fabrication de cales pelables.

2 DOCUMENTS / ABREVIATIONS

2.1 Documents de référence

[DR1]. CCTP n° 25/003/AIA CP/DSA - Fabrication suivant plan de pièces mécaniques avionnables

[DR2]. Plan de définition - M2D0860670001_D_CalePelable.

[DR3]. Norme NF EN 2851 – Marquage des pièces autre que moteur

2.2 Abréviations

AIA-CP	:	Atelier Industriel Aéronautique de Cuers-Pierrefeu
BL	:	Bordereau de Livraison
CNC	:	Constat de Non Conformité
DSA	:	Division Soutien Aéronautique
DQC	:	Département Qualité Contrôle
OF	:	Ordre de Fabrication
CDIM	:	Control DIMensionnel
PVC	:	Procès-Verbal de Contrôle
RPA	:	Revue de Premier Article
RSC	:	Responsable Suivi de Contrat

3 EXIGENCE DE RESULTATS TECHNIQUE

3.1 Nature et objectif de la prestation

La prestation consiste à réaliser la confection de M2D086067000120: F3032 - Cale Pelable suivant les exigences du dossier technique.

Elle sera composée de 2 postes :

- **1er poste : Présérie M2D086067000120 :F3032 - Cale Pelable**

Le poste « présérie » comprend la confection de 1 pièce « présérie » accompagnée des documents demandés au paragraphe§4.1.

L'autorisation de passage en phase « série » sera prononcée ou non par l'AIA-CP après vérification de la conformité de ce poste (voir §4.)

- **2eme poste : Série M2D086067000120 :F3032 - Cale Pelable**

Le poste « série » comprend les pièces « série » accompagnées des documents demandés au paragraphe §4.1.

La notification de ce poste se fera par ordre de service.

Nota : Les quantités sont précisées dans la commande.

3.2 Spécifications techniques

3.2.1 Matière

L'AIA CP n'accepte aucune dérogation matière.

- X5CrNi18-10 – Rm ≥ 650

3.2.2 Contrôle dimensionnel et fourniture du PV

Conformément au **[DR1]**.

3.2.3 Marquage

Le marquage sera conforme à la définition. (Norme NF EN 2851).

Pour rappel :

1 = Référence de la pièce ou de l'ensemble avec, l'indice de modification (RA).
2= Identification du fabricant (CE).
4 = Repère du lot de production.
B = Étiquette mobile ou marquage sur emballage.

- Cale pelable.
 - RA : M2D086067000120
 - CE : F3032

3.3 Exigence de navigabilité

Conformément au **[DR1]**.

3.4 Revue de premier article

Conformément au **[DR1]**.

La Revue de Premier Article (RPA) est à la charge du titulaire.

La présence de l'AIA-CP n'est pas requise pour cette prestation.

4 EXIGENCES D'ASSURANCE DE RESULTAT

Voir **[DR1]**.

La revue de contrat n'est pas applicable à cette prestation.

4.1 Liste des documents qualités requis pour la réception des prestations

Conformément au **[DR1]**.

Pour rappel :

Les documents demandés doivent être envoyés au format PDF par courriel au RSC une semaine avant la livraison du poste et en format papier en accompagnement de la livraison.

Nota : Tous les documents devront être rédigés en français.

- **Poste : Présérie**
 - Le bordereau de livraison,
 - Document libératoire :
 - Titulaire sous agrément militaire : Fournir une EMAR Form1.
 - Titulaire sous agrément reconnu par la DGA : Fournir le certificat de mise en service.
 - Titulaire non agréé : Fournir le certificat de conformité.
 - Certificat santé matière 3.1,
 - Le dossier de RPA composé de :
 - Dossier de fabrication,
 - Compte rendu de RPA,
 - Dossier de contrôle.

- **Poste : Série**
 - Le bordereau de livraison mentionnant numéro, date et indice de RPA,
 - Document libératoire :
 - Titulaire sous agrément militaire : Fournir une EMAR Form1.
 - Titulaire sous agrément reconnu par la DGA : Fournir le certificat de mise en service.
 - Titulaire non agréé : Fournir le certificat de conformité.
 - Le certificat santé matière 3.1,
 - Le dossier de contrôle.

5 CONDITION DE LIVRAISON ET D'EMBALLAGE

5.1.1 Expédition

L'expédition des produits vers l'AIA-CP est à la charge du titulaire. Le destinataire par défaut est le RSC.

Le matériel est à livrer à l'Atelier Industriel Aéronautique de Cuers-Pierrefeu / Transit Recettes / 83390 CUERS du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 00 en spécifiant sur le bordereau de livraison

*« **Pour la Division de Soutien Aéronautique – gare n° 2** »*.

Le titulaire est responsable du matériel pendant le transport, toute détérioration lui sera imputée.

5.1.2 Emballage

L'emballage des pièces de chaque lot doit garantir la protection de l'ensemble contre toutes dégradations extérieures, pour les transports et le stockage moyenne / longue durée.

Chaque emballage de pièce doit porter un marquage sur étiquette avec les indications suivantes (valeurs fournies sur la commande du titulaire) :

« Numéro de commande CP »

« Désignation de la pièce »

« RA:CE»

« OF Fournisseur »

« OF AIA»

« Qté »

6 CONDITION DE GARANTIE

Voir **[DR1]**.

7 EXIGENCES DE MANAGEMENT

Voir **[DR1]**.

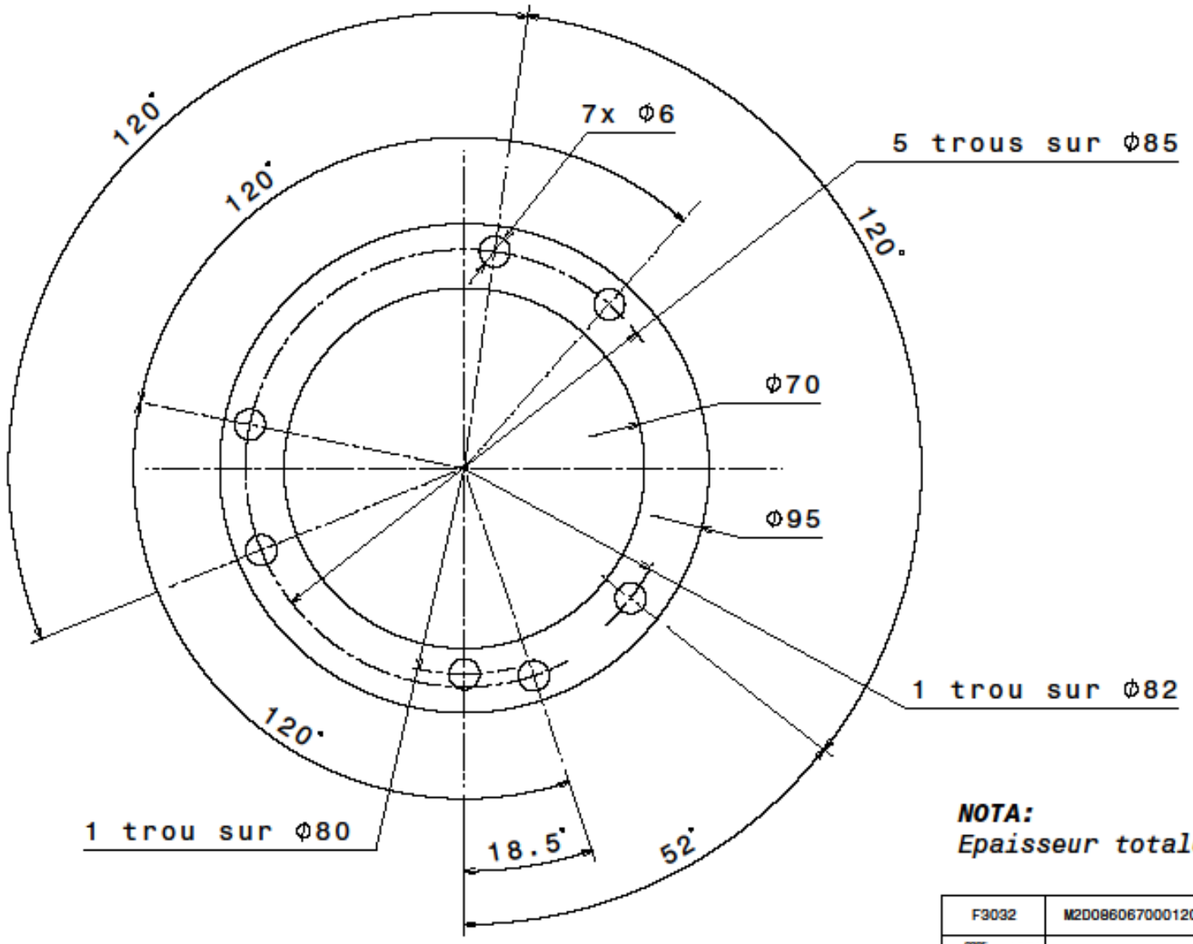
Le plan de management assurance qualité n'est pas requis pour cette prestation.

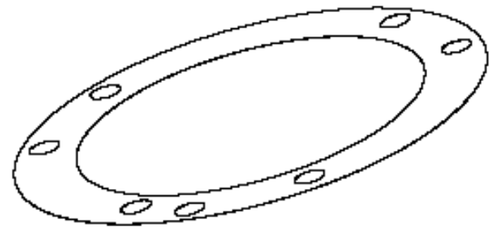
8 EXIGENCES D'ASSURANCE DE LA QUALITE

Voir **[DR1]**.

ANNEXE – Plans de définitions

Evolutions :
Indice SI - J-C BODINO - 26/02/92
Indice A - Rectification angle 42° vers 52° - Ajout "ou X6CrNi1809 - DRC - 11/09/92
Indice B - Modif ép cale pelable de 0,05 à 0,025 - DRC - 27/05/93
Indice C - REC du plan d'origine sous CATIA V5 (NBO:24/03/17)
Indie D - suppression RA MR20860670203 / Changement de matière X10CrNiTi.. passe X5CrNI... ou AISI 304





Vue isométrique
Echelle : 1:1

NOTA:
Epaisseur totale 1.25mm composée de feuilles de 0,025mm.

Documents associés :
FAC : 071/SIAé/AIACP/19

RDD M2000D VERRE D: M2D0860604002
RDD M2000D QUARTZ: M2D086672RDD1

F3032	M2D086067000120	Cale pelable Ep1.25mm	X5CrNi18-10	Rm le 650Mpa	P: Sans Objet SM: 81cm2	ou AISI 304 M: 0,06 Kg
CODE ENTREPRISE (CE)	REFERENCE ARTICLE (RA)	DESIGNATION	NATURE	CARACTERISTIQUES ET TRAITEMENT	PROTECTION	OBSERVATIONS MASSE
BLOC IDENTIFICATEUR			MATIERE			
criticité 2		Echelle 1/1	Tolérances générales +-0,5	Etat de surface //	B	Marquage NF EN 2851 1-2-4

Etabli: N.BIANCO Date: 08/10/19
Vérifié: D.RENAUD Date: 11/10/19
Approuvé:

Département responsable : BEMS Bureau d'Etudes Mécaniques et Structures

SERVICE INDUSTRIEL DE L'AERONAUTIQUE — ARMEE DE L'AIR

Dénomination : Mirage 2000 D
Cale pelable Ep1.25mm

Format	REFERENCE DU PLAN	Indice	Planche
A3	M2D0860670001	D	1/1

PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT- N'imprimer ce document que si nécessaire